

# Prendre en compte le handicap lors de la phase d'accueil dans la structure

Quelles clés pour aborder les situations de handicap, visibles ou invisibles, et favoriser l'accessibilité dès la première prise de contact ?

## Objectifs de la formation

- ✓ Prendre en compte le handicap lors du premier contact.
- ✓ Adapter les modalités d'accueil.
- ✓ Savoir aborder la question du handicap avec la personne.
- ✓ Savoir informer la personne : connaître les relais et les ressources adaptées spécialisées dans le champ du handicap.
- ✓ Connaître les principaux types de handicaps invisibles.

## Contenu des 2 journées de formation

- Le cadre réglementaire de la loi de 2005 : définition du handicap, nouvelle classification des handicaps.
- Présentation des différentes typologies de handicap.
- Identifier les principaux types de handicaps invisibles ainsi que leurs répercussions.
- Prendre en compte le handicap dès la phase d'accueil.
- Comment aborder et questionner les futurs apprenants sur leur situation de handicap.
- Les besoins et modalités de compensation.
- Partager les conduites et les bonnes pratiques à privilégier pour faciliter l'accueil en formation.

### Public éligible :

Référénts handicap des organismes de formation (OF, CFA, OFA) formés, référents de parcours, professionnels des structures et services médico-sociaux, professionnels des structures de l'insertion et de la formation, prestataires d'appui spécifique.

### Méthodes et moyens pédagogiques :

**La formation s'appuie sur les connaissances des participants et met l'accent sur l'interactivité :**

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Réalisation d'études de cas pratiques

### Intersession :

- Mise en pratique
- Expérimentation sur site

### Modalité d'évaluation des acquis :

- Quizz

### Attestation de présence et de formation.

### Animation territoire nord et est :

- PG Coaching (Patrick Genty)

## Prochaines dates en 2023 :

Les dates de formation seront communiquées ultérieurement

Inscription sur le site internet : [www.crfh-handicap.fr](http://www.crfh-handicap.fr)